



## AXE 2

# UN URBANISME MAÎTRISÉ QUI PRÉSERVE LA NATURE ET LA QUALITÉ DE VIE

Freiner la densification, rendre les parcs plus attractifs, protéger les espaces naturels, végétaliser la commune, adapter la ville au changement climatique...

→ Pour un développement mesuré et respectueux  
de notre cadre de vie.



# NATURE EN VILLE : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET NOTRE BIEN-ÊTRE

## POURQUOI C'EST UN ENJEU À GIÈRES ?

- Des étés plus chauds et des épisodes de canicule plus fréquents
- Un besoin croissant d'ombre, de fraîcheur
- Une biodiversité locale riche à protéger (parcs, haies, ruisseaux)



## CE QUE NOUS VOULONS FAIRE

- Créer et développer des **îlots de fraîcheur** (oasis urbaines, brumisateurs, ombrage)
- Planter des arbres et des haies adaptés au climat futur dans l'espace public
- Encourager la végétalisation des espaces privés, notamment par un dispositif de **don d'arbres aux habitants**
- Végétaliser les pieds de façades et les murs
- Développer des **refuges pour la biodiversité** (mares, habitats naturels)
- Créer un **Atlas du vivant** pour mieux connaître et protéger la biodiversité locale, en lien avec les acteurs compétents (associations, Office français de la biodiversité...)
- Mieux valoriser la ressource en eau en **récupérant les eaux de pluie** sur des bâtiments communaux
- Embellir et rendre plus accueillantes les **rives du Sonnant** afin d'en faire de véritables îlots de fraîcheur accessibles
- Engager une réflexion sur la **valorisation du patrimoine**, par exemple pour le pont des Dames, en mobilisant les partenaires concernés et des financements adaptés (subventions, mécénat, financement participatif).



## CONCRÈTEMENT POUR VOUS

- ✓ Des espaces plus frais l'été
- ✓ Des lieux agréables pour se retrouver
- ✓ Une ville plus belle et plus vivante





# DES PARCS ET DES ESPACES EXTÉRIEURS POUR TOUS LES ÂGES

## POURQUOI C'EST UN ENJEU À GIÈRES ?

- **Les espaces publics** sont des lieux de vie du quotidien.
- Ils doivent être **accessibles**, confortables et utiles à toutes et tous.
- **Pouvoir se reposer, boire, se rafraîchir et se retrouver** est essentiel, aujourd'hui comme demain.



## CE QUE NOUS VOULONS FAIRE

- **Ajouter des bancs** et des zones de repos le long des cheminement
- **Valoriser les parcs** (au Japin, sur la Plaine des sports...)
- Créer des **installations ludiques et intergénérationnelles**
- Installer des **points d'eau** (fontaines, accès à l'eau potable) dans les lieux fréquentés
- **Installer des toilettes publiques** dans les lieux de passage

## CONCRÈTEMENT POUR VOUS



- ✓ Plus de confort au quotidien
- ✓ Des espaces adaptés aux enfants, aux seniors et aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Des lieux propices à la rencontre, au repos et au bien-être.





# MAÎTRISER L'URBANISME POUR PRÉSERVER L'IDENTITÉ ET LA SANTÉ À GIÈRES

## POURQUOI C'EST UN ENJEU À GIÈRES ?

- **Forte pression immobilière** sur la commune.
- **Risque de densification** mal maîtrisée.
- **Impact direct de l'aménagement urbain sur la santé** (bruit, chaleur, pollution, rupture avec le milieu naturel).
- **Préserver l'identité de notre commune** : ses espaces agricoles, ses quartiers pavillonnaire, la vue sur les montagnes au quotidien.



## CE QUE NOUS VOULONS FAIRE

- **Agir en faveur d'un urbanisme** qui garantit un cadre de vie apaisé et sain.
- **Freiner la densification excessive et les projets inadaptés** : créer une charte de l'urbanisme et mobiliser pleinement les outils disponibles (PLUi, OAP...).
- **Préserver les zones pavillonnaires** et protéger les **espaces agricoles**.
- **Créer des espaces ouverts et respirants**, où la biodiversité permet à chacun de renouer avec le vivant.



## CONCRÈTEMENT POUR VOUS

- ✓ Un développement mesuré et cohérent
- ✓ Des quartiers agréables à vivre au quotidien
- ✓ Un urbanisme avant tout pensé pour la santé et le bien-être des habitants





# SE LOGER ET CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE

## POURQUOI C'EST UN ENJEU À GIÈRES ?

- **Se loger devient plus difficile** pour de nombreux ménages.
- **Le bâti communal est énergivore** et coûteux.
- **La transition écologique** doit être aussi sociale.



## CE QUE NOUS VOULONS FAIRE

- **Recenser les logements vacants** ou mal entretenus pour les transformer.
- **Favoriser les réhabilitations** plutôt que les constructions neuves.
- **Exiger des logements sociaux diversifiés** dans les projets privés.
- **Réduire la consommation et intensifier la rénovation énergétique** des bâtiments communaux pour des économies durables.
- Moderniser l'**éclairage** des équipements sportifs (football, tennis) pour réduire la consommation d'énergie et améliorer le confort d'usage.
- Remplacer le système de **production d'eau chaude sanitaire** de la Plaine des sports par une solution plus économique et performante.
- **Poursuivre les aides financières** à destination des particuliers réalisant des travaux de rénovation énergétique.
- **Développer les énergies renouvelables** et l'autoconsommation.
- **Valoriser le patrimoine architectural** et les lieux emblématiques.

## CONCRÈTEMENT POUR VOUS

- ✓ Un accès au logement plus juste.
- ✓ Des bâtiments plus confortables et moins coûteux.
- ✓ Une commune exemplaire sur l'énergie.





## URBANISME

## CE QUE LA COMMUNE PEUT FAIRE / NE PEUT PAS FAIRE ?

## CE QUI S'IMPOSE À LA COMMUNE

Certaines règles, qui dépassent le cadre communal, s'imposent à Gières :

- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré par le syndicat mixte du Sud-Isère, fixe les grandes orientations pour 20 ans (environnement, habitat, économie, déplacements).
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal, géré par Grenoble Alpes Métropole, définit les droits à construire (hauteurs, pleine terre, paysages, arbres à préserver, etc.). Il doit être compatible avec le SCOT et avec le PLH.
- **PLH** : Plan Local de l'Habitat, imposé par la loi SRU, fixe des objectifs de logements sociaux (seuil de 25 % atteint à Gières).
- **PPRI/N** : Plans de Prévention des Risques, réglementent l'usage des sols en fonction des risques naturels.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE RÉVISION  
**SCOT 2030 > 50**  
DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

**PLUi**  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PROGRAMME LOCAL  
DE L'HABITAT 2025-2030,  
UN PLH DE TRANSITION

-> La commune ne peut pas s'opposer à la vente d'un bien privé à un promoteur, mais elle peut encadrer les projets via le PLUi et les autorisations d'urbanisme.



## CE QUE LA COMMUNE PEUT RÉELLEMENT FAIRE

Même dans ce cadre, la commune dispose de leviers pour orienter l'aménagement :

- Proposer des modifications au **PLUi** : affiner les zonages, adapter les règles (ex. : réduire les hauteurs pour préserver la vue), créer des « zones de recul » afin d'anticiper à long terme l'évolution de l'axe Grande rue - Jean Jaurès.
- Définir des **OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)** : préciser les ambitions pour un secteur (habitat, espaces verts, mobilités) et dessiner le futur visage d'un quartier. Trois OAP sont en cours sur les secteurs « rue du Chamandier », « gare-ouest » et « Routoirs ».
- Mettre en place des **PPCP** (Périmètres de Prise en Considération de Projet) afin de suspendre temporairement les constructions le temps d'étudier des solutions adaptées. Depuis 2021, 5 PPCP ont été lancés (quartier de la gare, centre-ville).
- Classer des arbres remarquables : pour mieux les protéger lors des modifications du PLUi.
- Anticiper le **ZAN (Zéro Artificialisation Nette)** : intégrer les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols d'ici 2050, tout en répondant aux besoins de logements sociaux.

-> La commune peut anticiper, encadrer et orienter les projets, mais pas les bloquer.

